

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTES** : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants .....	29

<b>DCM n°084/2024 – 3.5.10</b>	<b>Création de trois logements locatifs rue des Sports - convention de concession de places de stationnement sur le domaine public - signature</b>
--------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Considérant le projet de transformation d'un local commercial en trois logement locatifs sur la parcelle de terre cadastrée section C numéro 696 située au numéro 4 bis de la rue des Sports, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes, porté par Monsieur GEOFFROY, domicilié au numéro 621 du lieu-dit Le Landais à POUILLÉ-LES-COTEAUX, et faisant l'objet du permis de construire numéro PC04418023W1073 déposé le 14 décembre 2023,

Considérant que le secteur de la rue d'Anjou est situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme, secteur déjà urbanisé, à caractère central d'habitat dense (...) où les constructions sont généralement édifiées en ordre continu,

Considérant que, conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme, le projet de réhabilitation nécessite la création de six places de stationnement et que la surface de la parcelle de terre cadastrée section C numéro 696 permet seulement la création de deux places de stationnement,

Compte-tenu de l'intérêt que représente ce projet de réhabilitation immobilière pour le centre-bourg du secteur,

Considérant que le porteur du projet est dans l'impossibilité matérielle d'aménager les quatre places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet,

Il est proposé une convention de concession à titre gratuit, d'une durée de quinze années, pour quatre places de stationnement sur un terrain communal situé à proximité de la rue des Sports.

Le projet de convention a été transmis aux élus le 13 mars 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la convention de concession de stationnement entre la commune et Monsieur GEOFFROY, convention annexée à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
ID : 044-200078079-20240319-DCM\_084\_2024-DE